

COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 5 MARS 2019

Membres									Date de convocation	
En exercice :	9	Présents :	8	Excusé :	0	Absent :	1	Votant :	8	26/02/2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq mars à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, Maire.

Présents : Mrs Jean-Claude LAPIERRE, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Pierre LANEYRIE, Dominique REVEL, Thomas ROLLET, Mme Isabelle BERGER.

Excusé : /

Absent : M. William TROUILLET

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude LAPIERRE

Le compte rendu et les délibérations de la séance précédente entendus et approuvés, M. le Maire présente l'ordre du jour.

1) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2018

Présentation du compte administratif 2018 par M. Gianni FERRO, 2^{ème} adjoint.

Résultat excédentaire de fonctionnement de : 256 687,14€,

Résultat déficitaire d'investissement de : 170 024,19 €

Restes à réaliser : 46 436,00€ en dépenses d'investissement - 29 656,00€ en recettes d'investissement

Après la sortie de Monsieur le Maire, le conseil donne son approbation sur le Compte Administratif 2018 à l'unanimité et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

Au compte 1068 (Investissement) : 186 804,19€

Au compte 002 (Fonctionnement) : 69 882,95€ (excédents reportés).

2) VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2018

Le conseil prend connaissance du compte de gestion 2018 tenu par Madame TANGUY Percepteur de la Roche-Vineuse. Celui-ci étant identique au compte administratif de la commune, le conseil, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de l'approuver.

3) VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL DE 2019

M. Jean-Claude LAPIERRE présente au conseil municipal le budget primitif de l'année 2019 avec en Fonctionnement un total de dépenses de 477 706,00€ et en Investissement un total de dépenses de 518 929,00€. Les dépenses s'équilibrent avec les recettes. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil adopte le budget primitif de 2019 dont la synthèse est exposée ci-après :

SOLUTRE		2019	
DEPENSES		FONCTIONNEMENT	
		RECETTES	
011 dont Tx en régie	100 497,00	70 Produits de services	3 620,00
012 Personnel	125 000,00	73 Impôts et taxes	302 267,00
65 Elus et contingent	79 528,00	74 Dotations et part.	38 087,00
66111 Intérêts emprunts	3 810,00	752 Baux et locations	51 634,00
014 FPIC	750,00	777-042 Amor Val lamar	216,00
Amortissements 6811-042	5 664,00	722-042 Tx en régie	12 000,00
67 Charges excep.(CCAS)	700,00	013 Atténuation charges	0,00
022 Dép imprévues	10 592,00	77 Produits except.	0,00
S/total	326 541,00	S/total	407 824,00
EXCEDENT	81 283,00	002 EXC FONC REPORTE	69 882,00
023 Virement à la S I	151 165,00		
	477 706,00	TOTAL	477 706,00

INVESTISSEMENT			
165 Dépôts et cautions	1 580,00	10222 FCTVA	38 971,00
238 Avances Travaux	0,00	10223 Taxe locale Equip	0,00
2315-040 Tx régie	12 000,00	041 Op. Patrimoniales	2 443,00
041 Op patrimoniales	2 443,00	1068	186 804,00
1641 Capital emprunts	105 595,00	Amortissements 28-040	5 664,00
20 (dont 2031 études)	12 340,00	10226 Taxe aménag	1 946,00
2041582 (Tx SYDESL)	38 300,00	13 Subv investissement	30 356,00
21 Immo corporelles	50 345,00	16 Emprunt	100 000,00
2313 Immo en cours	0,00	024 Produits de cessions	0,00
2315 Immo Voirie	120 051,00	165 Dépôts et caut reçus	1 580,00
Amor Val lamar 139-040	216,00	238 Avances Travaux	0,00
020 Dép, imprévues	6 034,00	S/total	367 764,00
S/total	348 904,00	001-EXCEDENT	0,00
		021 Virement de la SF	151 165,00
001 DEFICIT Inv	170 025,00	TOTAL	518 929,00
	518 929,00		

Résultat clôture 2017	Affectation 2018	Résultat 2018	Résultat clôture 2018	
40 180,96	0,00	-210 205,15	-170 024,19	<i>inv.</i>
160 159,88	0,00	96 527,26	256 687,14	<i>fonct.</i>
200 340,84		64 589,81	86 662,95	
		RAR DEPENSES	46 436,00	
		RAR RECETTES	29 656,00	
		RES INV 1068	-186 804,19	
		EXC FONC REPORTE 002	69 882,95	

4 TRAVAUX 2019

La municipalité a voté un montant de 205 000€ pour le programme de travaux d'investissement 2019 : travaux d'éclairage public et d'enfouissement aux Gerbeaux, travaux bâtiments publics, programme de voirie 2019, travaux d'accessibilité Mairie-Ecole.

5 – LES TAUX D'IMPOSITION 2019 (ETAT 1259)

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 ne sera pas envoyé aux communes avant le 15 Mars. Le conseil municipal fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2019.

Le vote des taux d'imposition 2019 interviendra lors de la prochaine séance de conseil municipal.

6) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR 2019

Ayant entendu le détail des subventions, prévues au budget primitif de 2019, chapitre 65 – Article 6574 qui pourraient être accordées à diverses associations et fondations, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'inscrire à l'article 6574, un montant de 300€ et d'allouer les subventions suivantes :

Association	Montant de la subvention
ADMR (Association du Service à domicile)	200 €
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, du Maroc et de Tunisie)	50 €
Eau Vive Animation	50 €
TOTAL	300,00 €

7) SYDESL – DOSSIER ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELECOM AUX GERBEAUX

Le coût de l'enfouissement des réseaux de télécommunications aux Gerbeaux (dossier 526021-RDP) s'élève à 33 046€ TTC. La commune étant adhérente au fonds de mutualisation Télécom, sa participation serait de 50 % du coût, soit 16 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner son accord sur ce dossier et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération. A réception de cette décision le SYDESL réalisera l'étude. Les travaux seront programmés après les vendanges.

8) AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE LA SECRETAIRE ET SAISINE DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DU CDG 71

Compte tenu du fait que la charge de travail a beaucoup évolué depuis 2007 (date d'embauche de Mme KANELAKIS), le Maire propose au conseil, à la demande de l'agent et de la collectivité, d'augmenter son temps de travail de 3 heures hebdomadaires.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi, en conséquence, il convient donc, au préalable, de saisir le CTP du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Saône et Loire.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, décide

- de donner son accord sur le principe d'une augmentation du temps de travail de la secrétaire portant ainsi le temps de travail de 28 heures hebdomadaires à 31 heures hebdomadaires, réalisées le vendredi matin

- de saisir le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Saône et Loire pour les raisons évoquées ci-dessus.

La décision finale, après avis du CTP, fera l'objet d'un prochain ordre du jour, le tableau des effectifs sera modifié.

Lorsque la nouvelle organisation sera mise en place, les horaires d'ouverture au public seront revus.

9) REACTUALISATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE DES EMPLOYES COMMUNAUX

Les employés communaux souscrivent, depuis de nombreuses années, à la garantie maintien de salaire de la MNT qui leur assure une indemnisation en cas de longue maladie de plus de trois mois.

En 2008, la municipalité a choisi de participer financièrement à cette garantie, à hauteur de 50 %.

Depuis, les cotisations ont considérablement augmenté pour les agents alors que le montant de la participation communale n'a pas été revalorisé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide qu'à compter de ce jour, la participation communale sera revalorisée comme suit :

- Jacky MONTERET : 21,58€ de participation communale pour une cotisation de 43,16€
- Véronique KANELAKIS : 17,76 € de participation communale pour une cotisation de 35,52€
- Nicolas GUICHARD : 8,41€ pour une cotisation de 16,81€
- Annie MONTERET : 4,87€ pour une cotisation de 9,74€

10) COURRIER DE MONSIEUR MICHEL BOURDON : REHABILITATION DES LIEUX-DITS DES HAMEAUX DE LA COMMUNE.

Monsieur Michel BOURDON intervient ce soir pour proposer au conseil de demander la réhabilitation des noms de lieux-dits et de leur limite effacés au fil du temps du plan cadastral. Cette démarche fait suite à ses recherches effectuées dans le cadre du projet de 1^{er} Cru POUILLY-FUISSE. Monsieur Michel BOURDON insiste sur le fait que les « climats » doivent être des lieux-dits cadastrés.

Il a rencontré Madame Alexandra DESRUELLES, inspectrice des finances publiques du PTGC de CHALON SUR SAONE. En son courrier du 14 février dernier, elle a confirmé l'existence officielle des lieux-dits concernés : Clos Guérin, Vigne de la Maison, vigne derrière la Maison, Le Clos, A la Pougnole, au bas des prés, le bas des prés, Pré Prost, la Mortière, à la Bruyère.

Seule, la municipalité a le pouvoir et le droit de signaler ce problème et de demander que les lieux-dits décrits plus haut soient réintégrés au cadastre. La municipalité est d'accord pour prendre une décision mais en accord avec les propriétaires.

Des renseignements seront demandés quant au coût éventuel pour la commune et un courrier sera fait au PTGC de CHALON.

11) RAPPORT D'ACTIVITE 2017 de MBA

Ce rapport est à la disposition en Mairie.

12) QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE

Suite à la demande de Monsieur Vincent BESSON concernant le repositionnement du chemin communal longeant sa propriété, la commission voirie s'est rendue sur place.

L'axe du chemin devra être repris puisqu'il est trop près du talus. Un arrêté de limitation de tonnage sera pris, compte tenu de la proximité immédiate de murs anciens (un empiérement conduirait à une perte de terrain).

Réponse à été faite à Monsieur BESSON. Ces travaux entreront dans le programme de voirie 2019.

Monsieur Claude BOURDON indique que le programme de goudronnage 2019 concernera différentes voies, selon les disponibilités budgétaires. Toutes les routes ayant été reprofilées en 2018 (Levée, BERTHELOT, Chemin du Mont, route des Correaux) seront recouvertes d'un enduit bicouche.

La route des Concizes, une partie du haut de Pouilly, la Croix Bonnet seront reprofilées. Une portion de la route de la Croix Bonnet reliant le chemin des meuniers sera traitée en béton.

Les devis nécessaires vont être demandés.

Au gros Bois, un drainage sera effectué le long du mur de la propriété GOULISSERIAN pour éviter que l'eau stagne et salisse son mur.

Monsieur Claude BOURDON signale qu'autour des bennes de tri sélectif de la Grange du Bois, un amoncellement de détritres en tous genres a été une nouvelle fois découvert (cafetières, couettes, etc...). Il s'agit d'un problème récurrent. Les abords des bennes viennent d'être nettoyés vendredi dernier et dès le dimanche suivant, de nouveaux déchets ont été déposés. Devant l'impossibilité à pouvoir garder le lieu propre, la municipalité réfléchit à l'éventualité de la suppression des bennes de tri sélectif de la Grange du Bois. L'avis des administrés concernés sera prochainement demandé.

Monsieur Bernard LAPIERRE indique que le logement auparavant occupé par Monsieur et Madame VOITURET, est loué à Monsieur BELLENGUEZ depuis le 1^{er} mars grâce à l'agence CENTURY 21 que la commune avait mandatée en début d'année.

Monsieur Pierre LANEYRIE a participé à la réunion du Syndicat de la Petite Grosne le 13 février dernier. Le budget a été voté.

Monsieur Gianni FERRO a participé à la réunion du SIGALE le 12 février dernier au cours de laquelle le débat d'orientation budgétaire a eu lieu ainsi que la présentation des résultats de 2018. Le budget sera voté prochainement.

Le montant des contributions communales est en baisse de plus de 27%, il s'élève à 256 300€, contre 352 000€ en 2018. La contribution de SOLUTRE est établie à 7 421€ pour 2019.

Il convient de tendre, à compter de septembre 2019, vers une réduction des projets périscolaires des communes dont les coûts ne sont pas en conformité avec la règle édictée qui prévoit que : « Le coût des actions périscolaires pris en charge par le syndicat au bénéfice d'une commune (ou d'un SIVOS) en année N ne pourra être supérieur à 80% de la contribution de la commune au syndicat de la même année (cumul des communes pour un SIVOS) » (extrait du règlement intérieur du SIGALE).

Une réflexion est à entamer sur la modification de cette règle « des 80% » pour l'utilisation par les communes du service périscolaire du SIGALE, eu égard aux fortes disparités actuelles des projets des communes et, par voie de conséquence, des besoins de services périscolaires.

Enfin, il conviendra de définir un mode opératoire de la réouverture du dossier de la prise de compétence «gestion des accueils de loisirs».

Il a été décidé, à compter de la prochaine rentrée 2019 une reprise de l'action des mercredis dans un nouveau fonctionnement et pour une année scolaire complète sans que le solde négatif prévisionnel de cette action impacte les contributions communales, mais la réserve de trésorerie du syndicat.

Les mercredis du SIGALE : nouvelle formule :

A compter du 4 septembre 2019 et pour une année complète, le SIGALE a décidé de mettre en œuvre, pour les enfants de 5 à 11 ans : « les mercredis du SIGALE ». Il s'agit de proposer aux familles une solution de garde (de 7H30 à 18H00) avec un contenu de qualité dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours de la quasi-totalité des communes.

Les ateliers ou activités proposés seront les mêmes que pour les stages vacances et ateliers périscolaires

Il s'agit également de compenser par une action innovante la très forte baisse d'activité du syndicat en temps périscolaire. Le lieu retenu serait SAINT MAURICE DE SATONNAY qui possède les équipements nécessaires.

Le point d'accueil et de transport se ferait à CHARNAY LES MACON. Des navettes gratuites seront mises en places, matin, midi et soir, entre CHARNAY et SAINT MAURICE DE SATONNAY, avec un minibus de la ville de CHARNAY.

Différentes formules seront proposées, mais sur des périodes de 7 semaines pour favoriser la qualité et le suivi des contenus.

- 1) journée complète avec repas : 18.50€ et 37 € par mercredi - 129.50€ et 259€ par période de 7 semaines,
- 2) ½ journée sans repas : 7.85€ et 15.70€ par mercredi – 54.95 € et 109.90 € par période,
- 3) Matin + repas et repas + après-midi : 11.50€ et 23€ par mercredi – 80.50€ et 161 € par période.

La capacité d'accueil est de 30 places et 2 groupes.

Les coûts seront répartis sur les 14 semaines de la période septembre-décembre 2019, au gré des différentes hypothèses de remplissage, les charges s'élèveront de 8 000 à 13 000 €, les produits de 2 330 à 8 540 € et le solde négatif sera compris entre 4 450 et 7 700 €.

Le fonctionnement à SAINT MAURICE DE SATONNAY

- Accueil sur place à partir de 7h30 par la coordinatrice.
- Entre 8h30 et 9h, arrivée des enfants du point d'accueil.
- De 9h à 12h : 2 ateliers en // avec inversion et récréation au milieu de la matinée.
- De 12h à 14h : récréation, repas, départ des enfants « matin » et « matins plus repas », arrivée des enfants « après midi » et des enfants « repas plus après midi ».
- De 14h à 17h : 2 nouveaux ateliers en //.
- De 17h à 18h : accueil des familles et 1 ou 2 retours du minibus à CHARNAY.

Le fonctionnement du point accueil à CHARNAY LES MACON

- Accueil à partir de 7h30 par un agent.
- Entre 8h15 et 9h, 2 rotations jusqu'à SAINT MAURICE. Pendant la 1ère rotation un agent du siège assure la surveillance des enfants.
- Entre 11h45 et 13h45, 2 rotations jusqu'à SAINT MAURICE pour les enfants inscrits en matinée, en après-midi, avec ou sans repas.
- Entre 16h45 et 18h15, 2 rotations jusqu'à SAINT MAURICE et accueil des familles. Pendant la 2nde rotation un agent du siège assure la surveillance des enfants. Plein de carburant fait chaque mercredi.

Concernant la restauration : les repas seront livrés par RPC au prix de 3.10€ par repas. Les repas se dérouleront de 12h15 à 13h15 et seront encadrés par la coordinatrice et un second agent. La coordinatrice est affectée à la préparation des repas et au service de 11h à 13h15. Le second agent intervient de 11h à 14h30 (préparation, service, rangement et nettoyage).

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude		REVEL Dominique	
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		TROUILLET William	Absent
LAPIERRE Bernard		ROLLET Thomas	
LANEYRIE Pierre			

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2019/011	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2018	2019/015	SYDESL : ACCORD SUR LE DOSSIER 526021_RDP ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION AUX GERBEAUX
2019/012	VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2018	2019/016	AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE LA SECRETAIRE ET SAISINE DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DU CDG 71
2019/013	VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2019	2019/017	REACTUALISATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE A LA GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE DES EMPLOYES COMMUNAUX
2019/014	ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2019		

La Prochaine réunion ordinaire du conseil est fixée le Mardi 2 Avril 2019 à 18H30

La séance est levée à 20h10.